

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
-----COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : ligne de trésorerie du Grand Périgueux****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil à son Président,

Le Président,

DECIDE

De contracter auprès de LA BANQUE POSTALE une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

**Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie**

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	LA BANQUE POSTALE
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	500 000 EUR
Durée maximum	364 JOURS
Taux d'Intérêt	1.360% l'an
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 024-200040392-20220929-DEC2022062-AR

Date de prise d'effet du contrat	3 semaines après la date d'acceptation de plus tard le 10 /11 /22
Commission de non utilisation	0.15% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Commission d'engagement	500 euros soit 0.10% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
Modalités d'utilisation	Montant minimum 10000 €
Garantie	NEANT

## Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Trésorier
- Monsieur le Directeur de la Banque Postale

Fait à Périgueux, le **29 SEP. 2022**

Le Président du Grand Périgueux

Jacques AUZOU

Affichée le **29 SEP. 2022**

